



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

Syndicat du Val-de-Marne

MOUVEMENT 2019 – Fiche de contrôle

A remplir avec soin pour un contrôle efficace lors des opérations d'affectation et à renvoyer par mail (94snudifo@gmail.com), par fax (01 43 77 31 29) ou par courrier (SNUDI-FO 94, 11/13 rue des Archives, 94 000 Créteil)

Y joindre une photocopie de l'accusé de réception

Adhérent au SNUDI-FO 94 : OUI ☐ - NON ☐

Nom : **Prénom :** **Date de naissance**/...../.....

Adresse personnelle (écrire en majuscule d'imprimerie) :

Code postal : **Ville :** **Tél port :**

Email (à remplir avec soin)

Corps : Instit / PE / PE Hors Cl. / Classe except. / EFS / contractuel / AVS EVS / Retraité **Échelon :**

Fonction : Adj / Dir / BD / ZIL / SEGPA / CLIS / Adapt / Rééd / Psy / MF / Congé par. / Dispo / Autre

Affectation à titre : Définitif ☐ / Provisoire ☐ Plein temps ☐ / temps partiel ☐ : quotité %

Établissement : mat / elem / collège / IME / nom Ville :

Éléments principaux du barème

Ancienneté Générale de Service (AGS)	15 pts/an au 31/08/19	
Enfants à charge Dans le cadre d'un rapprochement de conjoint, les enfants sont uniquement pris en compte dans les bonifications au titre de la situation familiale.	5 pts/enfant jusqu'à 12 ans inclus au 1 ^{er} /09/2019 1 pt/enfant de 13 ans à 18 ans au 1 ^{er} /09/2019	
Total points		

Points de fonction ou des conditions d'exercice

Postes de directions ou spécialisés sur postes équivalents	5 pts/an dans la limite de 30 points	
Enseignants non spécialisés en ASH sur postes adjoints non spécialisés	5 pts/an dans la limite de 30 points	
Enseignants affectés sur un poste de direction à la phase d'ajustement 2018	5 pts	
Exercice de 5 ans de services effectifs et continus en éduc. prioritaire au 1/08/2019	45 pts (REP) / 55 pts (REP+) → Si même réseau	
Total points		

Mesure de carte scolaire / Suppression de poste / Scission ou fusion d'école		
Maintien dans l'école sur un poste équivalent (adjoint, BR, PEMF, ASH, PDMQDC...)	999 pts	
Mesure de carte scolaire directeurs en cas de baisse de bonification indiciaire	500 pts	
Mesure de carte scolaire directeurs en cas de baisse de la quotité de décharge	350 pts sur quotité de décharge identique	
Retour dans l'école de fermeture de l'année N-1	350 pts	
Postes équivalents (adj., PEMF, ASH, PDMQDC, ...) dans la circonscription et/ou commune	300 pts	
Postes équivalents (adjoint, PEMF, ASH, PDMQDC, ...) dans le département	200 pts	
Postes équivalents dans l'école ou la commune d'origine suite à réintégration de congé parental > 1 an, détachement, CLD, sortie PACD, dispo.	100 pts	
Total points		

Enseignant reconnu RQTH / Bonification médicale conjoint ou enfant / Bonification sociale		
Situation de handicap reconnu pour l'enseignant, son conjoint ou son enfant	750 pts	
Bonification médicale	150 pts	
Bonification sociale	150 pts	
Total points		

Bonifications au titre de la situation familiale		
Rapprochement de conjoint	30 pts forfaitaires + 20 pts/enfant jusqu'à 12 ans au 1 ^{er} /09/2019 puis + 1 pt/enfant de 13 ans à 18 ans au 1 ^{er} /09/2019	Département d'exercice du conjoint : Communes demandées :
Parents isolés	150 pts forfaitaires	
Rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe	150 pts forfaitaires → Qq soit le nbre d'enfants	Commune d'exercice du conjoint : Commune de résidence de l'enfant : Commune de scolarisation de l'enfant : Communes demandées :
Total points		

Nous vous remercions de totaliser le nombre de points dont vous bénéficiez :

Cadre réservé aux élus du personnel :

.....